

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT POUR UN PARRAINAGE

Conditions d'engagement

- Le parrain/ la marraine s'engage à payer les frais de scolarité d'une jeune fille népalaise, selon l'un des trois programmes proposés par l'Association Chantal Mauduit Suisse.
- Il/elle s'engage à respecter un préavis de 3 mois, si il/elle décide de mettre fin au parrainage, afin de laisser le temps à l'Association Chantal Mauduit de trouver un relais pour ne pas interrompre la scolarité de sa filleule.
- Les versements annuels sont à payer au plus tard à fin décembre pour l'année suivante.

Bulletin d'engagement

Je m'engage à soutenir [nom de la fille: _____] intégrée dans le programme :

Parrainage entier : cela correspond à la prise en charge financière d'une fille par un seul parrain/une seule marraine.

Je m'engage à payer CHF 1200.– par an.

Parrainage partagé deux parrains/marraines : cela correspond à la prise en charge financière d'une fille par deux parrains/marraines.

Je m'engage à payer CHF 600.– par an.

Parrainage partagé quatre parrains/marraines : cela correspond à la prise en charge financière d'une fille par quatre parrains/marraines.

Je m'engage à payer CHF 300.– par an.

Nom :	Prénom :
Rue et N° :	NP – Localité :
E-mail :	Tél :

Outre les frais de scolarité, le parrainage couvre la location des bâtiments scolaires, le salaire du personnel basé au Népal, les repas, ainsi que les frais de santé.

Je, soussigné.e, déclare avoir pris connaissance des informations figurant ci-dessus.

Date et signature :

A retourner à : Laurence Besse, c/o Besselegal, CP 2325, Chemin d'Eysins 47, 1260 Nyon 2

Nos coordonnées bancaires :

Banque : BCV, 1001 Lausanne

En faveur de : ASS.CH MAUDUIT NAMASTE, 1260 Nyon

IBAN: CH56 0076 7000 Z547 7148 2

SWIFT/BIC: BCVLCH2LXXX

Le parrainage de jeunes filles

L'école « Chantal Mauduit Academy », créée en 2001, prend en charge et scolarise des jeunes filles népalaises issues de milieux défavorisés ou des castes les plus basses. Elle accompagne les élèves de l'école primaire (classe 1) jusqu'à l'obtention du SLC (classe 10), l'équivalent du baccalauréat en France. Le but de l'école est de procurer à ces filles tout le « bagage nécessaire » pour qu'elles puissent devenir responsables, autonomes et subvenir personnellement à leurs besoins, après l'obtention du diplôme.

Parrainer une fille népalaise, c'est lui offrir un épanouissement dont elle serait privée sans votre soutien. Vous représentez pour elle un espoir immense : l'espoir de grandir normalement, en bonne santé, et d'être éduquée tout en continuant à vivre dans son environnement.

Le parrainage couvre la location des locaux, les équipements et les travaux d'entretien, les frais de scolarité et le matériel scolaire, les repas, les frais hébergement, l'habillement, l'enseignement artistique et les loisirs, ainsi qu'un suivi médical régulier et les soins nécessaires. L'encadrement des filles est assuré par une équipe népalaise salariée, composée d'un directeur, d'enseignants, de surveillants, de femmes de ménage et de cuisiniers, régulièrement épaulée par des bénévoles effectuant des missions au sein de l'école.

Votre parrainage rend cette prise en charge possible et assure à votre filleule de pouvoir vivre et étudier dans des conditions normales.

Dès que vous concrétiserez votre projet, nous vous enverrons un dossier complet vous présentant l'enfant, l'école et le travail de l'Association. Si vous le souhaitez, vous pourrez alors instaurer une correspondance avec elle. Nous vous informerons régulièrement de son évolution personnelle et scolaire. Ainsi, vous la verrez grandir, apprendre, s'épanouir et constaterez concrètement l'effet de votre soutien. Petit à petit, l'échange de courrier vous permettra de tisser de véritables liens. Et si vous avez envie de lui rendre visite au Népal, l'école Chantal Mauduit vous ouvrira ses portes pour une rencontre avec votre filleule et l'équipe pédagogique. En revanche, le règlement intérieur interdit au parrain/marraine d'emmener l'enfant hors de l'école sans être accompagné par un membre de l'équipe d'encadrement népalaise.

Parrainage entier ou partagé

Pour permettre au plus grand nombre de s'associer à notre action, nous avons mis en place deux formules : le parrainage entier qui correspond à la prise en charge financière d'une fille par un seul parrain ou une seule marraine, et le parrainage partagé qui réunit plusieurs parrains-marraines autour d'une même filleule et diminue ainsi votre engagement mensuel. Vous pouvez choisir des proches pour vous accompagner dans ce beau projet ou nous laisser le soin de trouver les autres parrains et marraines pour vous. Quelle que soit la formule retenue, les liens avec votre filleule sont les mêmes.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre décision implique un engagement sur la durée auprès de votre filleule afin d'assurer le suivi de sa scolarité. En revanche, si des motifs personnels ou professionnels vous empêchaient d'honorer votre engagement, vous pourriez, bien entendu, l'interrompre temporairement ou définitivement.

L'Association Chantal Mauduit Suisse

Historique

L'alpiniste Chantal Mauduit (1964 - 1998), a été initiée à la montagne à 15 ans. Toute jeune déjà, elle gravissait les parois les plus difficiles des Grandes Classiques dans les Alpes (face nord des Grandes Jorasses). La passion la gagne aussitôt. En 1992, Chantal entreprend de réaliser son rêve : gravir dans l'Himalaya, et sans oxygène, les 14 sommets de plus de 8000 mètres. Elle atteint en 1992 le sommet du K2 (8611m), en 1993 le Shisha Pangma (8046m) et le Cho-Oyu (8201m), en 1996 le Lhotse (8516m), réalisant ainsi une première féminine, et le Manaslu (8163m), et en 1997, le Gasherbrum II (8035m).

Le 13 mai 1998, Chantal et son ami sherpa Ang Tséring sont ensevelis sous une avalanche durant leur sommeil, sur les pentes du Dhaulagiri au Népal. Afin de perpétuer l'action de Chantal en faveur des enfants au Népal, une Association a été fondée à Paris pour améliorer leurs conditions de vie et plus particulièrement leur scolarité.

L'école à Godavari

Liée par convention au Ministère de l'Education Nationale Népalais, l'école a ouvert ses portes en 2001 à Katmandou, puis a déménagé à Godavari en décembre 2012. Elle est située à 13 km de la capitale, dans un endroit calme entouré de verdure, bien loin de la pollution. La superficie des bâtiments nous permet de recevoir jusqu'à 200 jeunes filles.

L'objectif de l'école n'est pas seulement d'accompagner les jeunes filles dans leur scolarité, mais aussi de former les enseignants et le personnel à une pédagogie active, en fournissant aux pensionnaires tous les moyens pour optimiser leur développement. Les élèves sont issues de milieux défavorisés ou des castes les plus basses, tels les Intouchables, ou ont vécu des situations familiales très instables, voire désespérées.

Outre l'amour immense qu'elle portait à la montagne, Chantal vouait une véritable passion à l'art, sous toutes ses représentations : poésie, chant, musique, peinture, danse. Pour respecter ces valeurs, nous essayons d'offrir aux enfants, en plus des programmes scolaires obligatoires, une initiation à divers domaines artistiques. C'est ainsi que des cours de musique, de chant, de danse et d'arts plastiques sont proposés en fonction des possibilités.

Association Chantal Mauduit Suisse

En 2018, le Président de l'Association Chantal Mauduit Namaste France a donné son feu vert à la création de l'Association Chantal Mauduit Suisse afin de soutenir la collecte de fonds nécessaires à l'éducation et au bien-être des jeunes filles. Sa Présidente, Laurence Besse, a connu l'Association en 2002 lors d'un voyage au Népal pour effectuer l'ascension du Ratna Chuli (7035m). En transfert à Katmandu, passage obligé pour se rendre sur les plus hauts sommets, Laurence eut l'occasion de visiter l'école où elle a fait la connaissance de son premier filleul, Raj, alors âgé de deux ans. A cette époque, seuls les garçons pouvaient suivre une scolarité. Fort heureusement, le Népal a fait de gros progrès en matière d'éducation ces dix dernières années, ouvrant l'accès à la scolarisation pour les filles.

Si vous souhaitez nous accompagner pour qu'ensemble nous puissions continuer à aider ces enfants, vous pouvez parrainer une fille - seul ou avec d'autres parrains/marraines – ou bien verser des dons ponctuels ou réguliers et devenir parrain ou marraine de l'Association, qui ne dépend que de financements privés. Votre don a le pouvoir de changer la vie d'une jeune fille !